

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 08/2017

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Administration communale

Nouvel horaire dès le 2 octobre 2017

Suite à la cessation des activités de l'agence postale au sein de l'Administration communale, la population de la Commune de Goumoëns est priée de prendre note du nouvel horaire d'ouverture du Greffe municipal et du bureau du contrôle des habitants, soit :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi	08h00 - 10h30
Jeudi	08h00 - 10h30 / 17h00 - 19h00

Relevé annuel des compteurs d'eau

Les personnes concernées sont priées de prendre note que les employés du service voirie passeront entre fin octobre et début novembre relever les compteurs d'eau. Nous remercions d'ores et déjà les intéressés de leur réserver un bon accueil et de laisser libre le passage d'accès.

Emondage haies et élagage arbres - Rappel

Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes, à savoir :

Emondage des haies en limite de propriété :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- 2 mètres dans les autres cas;
- Les haies en bordure des voies publiques ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre de la limite, les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Elagage des arbres :

- Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- Au bord des trottoirs : à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Pour le surplus, se référer à la Loi sur les routes (LRou Vaud) et au Code rural et foncier vaudois (CRF).

(Suite au verso)

Conseil communal du 14 septembre 2017

Les membres du Législatif ont :

- Accepté le préavis municipal n° 05/2017 relatif au remplacement de la conduite en fonte de l'eau sous pression sise « A l'ombre du clocher ».

EFAJE - Places disponibles dans les structures d'accueil

L'EFAJE recommande aux parents qui en ont besoin de s'inscrire sur une liste d'attente (www.efaje.ch). En effet, une structure d'accueil peut ne plus avoir de places disponibles, mais ce n'est pas une fatalité dans le temps au vu des différents mouvements tout au long de l'année.

La Municipalité